



## REPUBLIQUE FRANCAISE

1 place de l'Hôtel de Ville  
68210 DANNEMARIE  
Tél : 03.89.25.00.13  
Fax : 03.89.08.03.11  
Courriel : mairie@dannemarie.fr

### ARRETE DU MAIRE n° 86/2019

#### Portant règlementation de la circulation et du stationnement

#### Le Maire de la Commune de DANNEMARIE,

**VU** les articles 2542-2 et suivants du Code des Collectivités;  
**VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et notamment son article 25;  
**VU** l'article R 411-8 du Code de la Route;  
**VU** la demande de Monsieur Farid WOLFER, représentant l'entreprise SPIE City Networks, en date du 26 juillet 2019

**CONSIDERANT** que les travaux d'aiguillage des réseaux télécom existants, en lien avec les travaux de la fibre optique, rendent nécessaire la mise en place d'une circulation et d'un stationnement adaptés.

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Du 5 aout au 23 octobre 2019 inclus les travaux d'aiguillage des réseaux télécom existants auront lieu rue des Vergers et rue des Jardins.

A hauteur du chantier la circulation se fera sur une chaussée rétrécie et sera limitée à 30 km/h et le stationnement y sera interdit des deux côtés.  
Les piétons devront emprunter le trottoir d'en face.

**Article 2** : La signalisation sera effectuée conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 8<sup>ème</sup> partie – Signalisation temporaire - par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3** : tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- L'Agence Territoriale Routière du Sundgau
- La Police Municipale
- La Brigade Verte
- Les Services Techniques de Dannemarie
- L'Entreprise chargée des travaux

Fait à Dannemarie, le 2 aout 2019

Le Maire



Paul MUMBACH